

ATTESTATION DE STAGES

Candidat individuel sans expérience professionnelle

Ce récapitulatif complété sans rature ni surcharge et les pièces justificatives doivent être impérativement retournés au RECTORAT par voie postale (envoi en recommandé avec avis de réception vivement conseillé), au plus tard le 16 MARS 2020, cachet de la poste faisant foi.

Nom de naissance		Date de naissance	
Nom d'épouse		N° Inscription	
Prénom			

Conditions de recevabilité : durée d'au moins 16 semaines (= 512 h) dont 8 semaines (= 256 h) dans une structure permettant de présenter l'EP1 (voir tableau 1 ci-dessous) ET 8 semaines (= 256 h) dans une structure permettant de présenter l'EP2 (voir tableau 2 ci-dessous). Les lieux de stage doivent être distincts pour l'EP1 et l'EP2.

Pièces justificatives à joindre : copies des attestations de fin de stage + voir page 2 pour les justificatifs complémentaires

Tableau 1 (EP1) :

Nom et adresse de l'employeur ou de la structure (CACHET + SIGNATURE)	Structures de MOINS de TROIS ANS	TOTAL
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé * <input type="checkbox"/> Organisme de services d'aide à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfant de moins de trois ans *	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Total en heures :
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé * <input type="checkbox"/> Organisme de services d'aide à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfant de moins de trois ans *	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Total en heures :
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé * <input type="checkbox"/> Organisme de services d'aide à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfant de moins de trois ans *	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Total en heures :
		TOTAL HEURES :

* Si le stage s'est déroulé au domicile privé de l'assistant maternel agréé ou dans un organisme de services d'aide à la personne, liste des justificatifs complémentaires à produire en 2^{ème} page de cette annexe.

Tableau 2 (EP2) :

Etablissement/structure : Nom et adresse + CACHET	Structures DE 0 à 6 ANS	TOTAL
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE * <input type="checkbox"/> ACM * (0 à 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Total en heures :
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE * <input type="checkbox"/> ACM * (0 à 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Total en heures :
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE * <input type="checkbox"/> ACM * (0 à 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Total en heures :
		TOTAL HEURES :

* EAJE (Etablissement d'accueil du jeune enfant) : multi-accueil, crèche collective, halte-garderie, jardin d'enfants (0-3 ans)

* ACM (Accueil collectif de mineurs) : avec ou sans hébergement, centre de vacances, centre de loisirs, centre aéré (0-6 ans)

Justificatifs complémentaires à joindre OBLIGATOIREMENT suivant le lieu de stage :
(cocher les cases correspondantes)

Vous effectuez un stage au domicile privé de l'assistant maternel agréé ou en maison d'assistants maternels (enfants de moins de trois ans) :

Rappel des conditions de recevabilité du stage : l'assistant maternel doit être agréé par le conseil départemental et assurer l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans.

L'assistant maternel doit également avoir validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance (arrêté du 22 novembre 2007) ou détenir les unités 1 et 3 du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (arrêté du 22 février 2017) ou être titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau 5 (= nouveau niveau 3).

Vous devez joindre les justificatifs suivants :

- Copie de l'agrément de l'assistant maternel
- Copie du relevé de notes (ou copie diplôme) du CAP petite enfance ou CAP AEPE de l'assistant maternel ou du diplôme d'auxiliaire de puériculture ou diplôme dans le domaine de la petite enfance de niveau 5 (nouveau niveau 3) inscrit au RNCP
- Certificat(s) de travail de l'assistant maternel pour justifier l'expérience d'accueil d'enfants (cinq ans d'expérience)

Vous effectuez un stage auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans :

Rappel des conditions de recevabilité du stage : l'organisme doit être agréé pour la garde d'enfants de moins de 3 ans et le tuteur doit être un professionnel titulaire du CAP Petite Enfance (arrêté du 22 novembre 2007) ou du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (arrêté du 22 février 2017) avec une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans.

Le tuteur peut aussi être titulaire d'une autre certification de niveau 3 (= nouveau niveau 5) justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance et a une expérience professionnelle d'au moins 5 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans.

Vous devez joindre les justificatifs suivants :

- Copie de l'agrément de l'organisme
- Copie du diplôme du CAP petite enfance ou CAP AEPE + certificat(s) de travail du professionnel tuteur pour justifier l'expérience d'accueil d'enfants (3 ans d'expérience) auprès des enfants de moins de trois ans
- OU
- Copie de l'agrément de l'organisme
- Copie du diplôme de puériculture ou diplôme dans le domaine de la petite enfance de niveau 3 (= nouveau niveau 5) inscrit au RNCP + certificat(s) de travail du professionnel tuteur pour justifier l'expérience d'accueil d'enfants (5 ans d'expérience) auprès des enfants de moins de trois ans

ATTENTION : La réalisation des stages ne doit pas être antérieure au 1^{er} janvier 2017. Vous devrez conserver un double de l'ensemble de vos justificatifs.

Ce récapitulatif et les pièces justificatives de stage sont exigés pour le passage des épreuves EP1 et EP2. En cas de non-conformité au règlement d'examen, vous ne serez pas autorisé(e) à vous présenter à ces épreuves et le diplôme ne pourra pas vous être délivré.

Cadre réservé à l'Administration		OUI	NON
Tableau 1 : Stages d'une durée totale d'au moins 256 h (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Attestation de fin de stage	<input type="checkbox"/> Si stage chez AMA ou SAP, justificatifs		
Tableau 2 : Stages d'une durée totale d'au moins 256 h (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Attestation de fin de stage			
Stages réalisés du 01/01/2017 au 16/03/2020			
Attestation de la commission (validité, durée et lieux des PFMP) :		<input type="checkbox"/> Valide	<input type="checkbox"/> Non valide
Motif de non validation Le :			